

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service journalier).

| Départs de Saumur pour Nantes. | | Départ de Saumur pour Paris. | |
|--------------------------------|-----------------------|------------------------------|----------------|
| 6 heures 36 minut. soir, | Omnibus. | 9 heures 49 minut. matin, | Express. |
| 4 — 10 — — | Express. | 11 — 50 — — | Omnibus. |
| 2 — 58 — — | matin, Express-Poste. | 6 — 36 — — | soir, Omnibus. |
| 10 — 23 — — | Omnibus. | 8 — 58 — — | Direct-Poste. |
| Départ de Saumur pour Angers. | | Départ de Saumur pour Tours. | |
| 8 heures 2 minut. matin, | Omnibus. | 7 heures 27 minut. matin, | Omnibus. |

PRIX DES ABONNEMENTS.

| | |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 — | — 13 — |
| Trois mois, — 5 25 | — 7 50 |

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS. — Liverpool, lundi matin. L'Asia est arrivé avec des avis de New-York jusqu'au 28 du mois dernier. Le correspondant de Washington du Herald, annonce que le renvoi de M. Crampton a eu lieu, le 27, quoique, dit-il, peu de gens en furent informés ou y ajoutassent foi. Le Herald ajoute que le renvoi s'est fort paisiblement accompli. Les autres journaux ne confirment pas cette nouvelle. La réponse de M. Marcy à lord Clarendon a été envoyée par l'Asia. Le Herald et la Tribune disent qu'elle est aussi conciliante que la dépêche de lord Clarendon. Elle accepte l'excuse offerte comme parfaitement satisfaisante en ce qui concerne le gouvernement britannique. Elle déclare toutefois, que M. Crampton, comme son représentant n'est pas agréable; que ses passeports sont fournis et que sa place peut être remplie par un autre. Les passagers arrivés par l'Asia pensent que M. Crampton était absent de Washington, et qu'il séjournait dans une maison de campagne. Une demi-heure avant que l'Asia quittât New-York, le capitaine Loft avait vu le consul anglais auquel il n'était arrivé aucun avis relatif au renvoi de M. Crampton.

Les États-Unis ne sont pas d'ailleurs délivrés de toute difficulté, à l'intérieur, la guerre civile a commencé à Kansas: Lawrence a été détruit par les partisans de l'esclavage; l'hôtel et le bureau de l'imprimerie de Kansas-City ont été démolis, mais peu de personnes ont péri. La loi de Lynch a été exécutée sur plusieurs points.

Des avis parvenus de l'Amérique-Centrale annoncent que les troupes de Costa-Rica ont évacué Nicaragua. Leur perte à la bataille de Riva, s'est élevée à 650 hommes tant tués que blessés. Walker a perdu environ 100 hommes. — Havas.

MALTE. — Le bon accord est décidément rétabli à Malte entre la légion anglo-italienne et la population. La générosité qu'ont montrée les quatre officiers maltraités par le peuple, en présence de la cour qui s'était assemblée pour juger quelques Maltais accusés d'être les auteurs de ces insultes, a attiré, au dire du Risorgimento de Turin, la sympathie

générale sur la légion tout entière, lorsqu'ils ont déclaré à la barre qu'ils n'accusaient personne des injures qu'ils avaient eues à souffrir, et qu'ils n'avaient comparu en justice que pour obéir à des ordres supérieurs. Après une pareille déclaration, il n'y avait plus lieu à jugement, et les officiers sortirent du Palais-de-Justice accompagnés d'une foule immense qui était venue assister à l'audience, et au milieu des acclamations de toute la ville. (Constitutionnel.)

ESPAGNE. — Le courrier de Madrid nous apporte la nouvelle d'un attentat contre la reine d'Espagne. Le Diario espagnol donne à ce sujet les détails suivants:

« Depuis trois mois, un nommé Redondo avait organisé, à Madrid, une société secrète, à laquelle s'était affilié un jeune charpentier. Ce jeune homme avait été désigné par le sort pour tirer sur la reine. S'il tirait, une somme de 2,000 piastres lui était promise; dans le cas où il ne tirerait pas, il serait tué par ses associés.

« Le 28, au moment où la voiture de la princesse des Asturies approchait de la rue de l'Arenal, un jeune homme du nom de Ramon Fuentes, tira de sa poche un pistolet dont il ne put pas faire usage, un agent de police lui ayant saisi le bras. Interrogé par le gouverneur civil, ce jeune homme a raconté les faits que nous avons cités plus haut. Depuis, on a su que l'homme qui s'était présenté au palais dans le but de révéler la fameuse conspiration, était le nommé Redondo lui-même.

« L'autorité a cru devoir procéder à quelques arrestations. Les individus arrêtés ont été mis à la disposition de l'autorité judiciaire ordinaire qui instruit la cause. »

La Gazette du 5 garde le silence sur ces faits. Interpellé dans les cortès, le ministre de l'intérieur a répondu que les tribunaux étaient saisis de l'affaire, et qu'il ne pouvait que donner à la chambre l'assurance que la reine n'avait couru aucun danger.

On n'a trouvé d'armes dans aucune maison de la rue de l'Arenal.

Redondo Marques, qui paraît avoir été le chef de cette conspiration, est natif d'Almadenejos, province de Ciudad-Real. Ses opinions politiques ont été

toujours carlistes: il a été enfermé dans une prison de Madrid pour crime de faux. C'est un homme entreprenant et très-audacieux. Il n'est pas encore arrêté. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 7 juin. — La Gazette publie un décret ordonnant l'émission d'actions des routes royales, de 2,000 réaux chaque, jusqu'à concurrence de 34 millions de réaux effectifs, intérêt 6%. La licitation aura lieu le 25 de ce mois.

« La tranquillité est parfaite. »

Berlin, lundi 9 juin. — « Le comte de Nesselrode accompagné de M. de Seebach est arrivé à Kissingen.

« Le comte Goltz, ambassadeur de Prusse, venant d'Athènes, s'est également rendu à Kissingen.

« Le prince Charles Bonaparte Gabrielli et son épouse sont arrivés ici. »

Marseille, lundi 9 juin. — « Le Rhône, rentré dans son lit, décroît lentement. Il était hier à 4 mètres au-dessus de l'étiage. La tempête qui a régné pendant deux jours, a soulevé les vagues du fleuve qui a encore détruit plusieurs digues, inondé la basse campagne et menacé les nombreux troupeaux réfugiés sur les levées. Plusieurs arbres ont été déracinés dans les plaines. Dimanche, le calme est revenu et aujourd'hui il fait un temps magnifique. Les troupeaux ont été sauvés.

« Les nouvelles d'Alexandrie annoncent que l'Arabie soulevée déclare ne plus reconnaître le Sultan. Le gouverneur Hedjaz-Pacha est un homme d'un grand courage, mais il manque de secours.

« Le Moniteur Grec proteste contre toute hostilité vis-à-vis des puissances occidentales. » — Havas.

La Gazette du Midi donne les détails suivants sur l'arrivée de S. Em. le Cardinal-Légit à Marseille:

« Le 6 juin, à 4 heures du soir, la corvette à vapeur le Du Chayla, portant au grand-mât le pavillon pontifical blanc et jaune, fut signalée par la vigie; mais la mer houleuse et le vent contraire re-

FEUILLETON

LE Puits du DIABLE.

(Suite.)

L'attaque de nerfs de M^{me} Forestier, les invités qui attendaient dans le jardin, dans la maison, les badauds auxquels était arrivée la nouvelle de l'incident, la persistance du mauvais plaisant qui venait de jeter le ridicule et le scandale dans la maison, tout rendait impossible la conclusion du mariage pour ce jour-là.

M. Vanneau renvoya les voitures, les musiciens, les invités; il fit contremander le curé de Suresnes et revient dans la pièce où M^{me} de Vatteville et le sosie de M. Forestier étaient restés.

Mais, dès qu'il eut les talons tournés, M^{me} de Vatteville s'était mise à rire comme une folle.

— Bravo! monsieur Forestier, je voudrais un peu de prison pour faire payer votre succès! Voyez tout le monde s'en va! les voitures s'éloignent; c'est partie remise.

M. Vanneau avait la figure d'un comique jouant les traîtres par circonstance: son chapeau de travers, son habit boutonné et sa mauvaise humeur trahie par la saillie de ses lèvres et ses gros sourcils rapprochés en faisaient une caricature digne de l'exhilarant crayon de Cham.

— Un dernier mot, Monsieur, dit-il en arrachant ses gants.

— Connaissez-vous ceci?

Et il mit entre les mains du revenant un papier orné d'un cachet municipal.

— Sans doute, dit l'inconnu c'est un extrait mortuaire de la municipalité de Batten, qui constate la mort de M. Arthur Forestier.

— Et cette autre, ajouta M. Vanneau en remettant un second papier au jeune homme.

— Une relation sommaire qui constate que M. Forestier est tombé dans le Puits du Diable en franchissant une roche, précipice insondable, taillé à pic, ajoute le narrateur, témoin oculaire du fait attesté d'ailleurs par dix personnes.

— Vous voyez que le corps du délit manque, dit en riant le lecteur. Qui vous dit qu'un bouquet de bruyères, quelques branches de sapin providentielles, n'auront pas arrêté en route le pauvre M. Forestier? Je connais le Puits du Diable; tous les gens qui chassent le chaamois le connaissent.

L'assurance de l'inconnu commençait à inquiéter Vanneau. Le fait qu'il opposait aux pièces n'avait rien d'impossible. Original aventureux comme il l'était, M. Forestier était capable d'avoir joué lui-même cette comédie. Ce doute se fortifiait de la présence, à point nommé entre le contrat et l'acte civil, de cet homme d'une res-

semblance si extraordinaire qu'elle arrêtait M^{me} de Vatteville, après avoir terrifié la veuve. Pour qu'il arrivât si à propos, il fallait qu'il sût bien exactement ce qui se passait, et pour le savoir, il devait habiter le voisinage, Paris, sans doute. Or, la scène du contrat semblait assez dans les allures du défunt. Avant d'aller chercher le maire, M. Vanneau voulut consulter sa future. Il monta chez M^{me} Forestier.

Celle-ci avait repris son sang-froid et change de toilette.

M. Vanneau lui exposa son intention et s'enquit de ses idées sur l'identité du revenant, en l'informant des doutes de M^{me} de Vatteville.

— C'est un fait que nous saurons bientôt, dit M^{me} Forestier, mais en face d'une supercherie, je crois que tous les moyens sont bons pour la démasquer. Avisez donc, M. Vanneau, à ce que la déplorable mystification de ce matin ne puisse se continuer. Je voudrais éviter l'intervention de la justice et la publicité qui s'attache à ses actes. Soyez ingénieux si vous pouvez, afin que je sois débarrassée de cette affreuse plaisanterie, sans bruit et sans violence.

— Fiez-vous-en à mon tact, Madame, répondit M. Vanneau avec suffisance.

— Je crois que le pauvre homme a de la prétention, se dit M^{me} Forestier en l'inventoriant d'un air médiocrement indulgent.

tardèrent son arrivée. Enfin, vers 6 heures et demie, une salve de 21 coups de canon annonçait l'arrivée du bâtiment dans le port. Bientôt après on voyait s'avancer vers le quai de la Canebière le canon d'honneur portant M^r le Cardinal Constantin Patrizzi, légat à latere du Pape, accompagné de trois prélats de sa suite, de M^r Sacconi, Archevêque de Nicée, nonce apostolique à Paris, de M. le marquis de Crèvecoeur, préfet des Bouches du-Rhône, de M^r de Mazenod, Evêque de Marseille, et de M. le général de brigade Carondelet, remplaçant M. le général de Rostolan, empêché.

Les autorités civiles et judiciaires et un nombreux état-major attendaient au débarquement. Son Eminence. Là, un des prélats romains, M^r Monaco de la Valette, a pris la croix d'or que l'on porte devant la voiture du Pape ou des légats, et il est monté sur un cheval blanc conduit par deux valets de pied. Le cortège s'est mis alors en marche vers la cathédrale provisoire dans l'ordre suivant : gendarmerie, lanciers, voitures des autorités, le général et les états-majors à cheval, le piqueur impérial en habit vert et l'or, le porte-croix pontifical en costume violet, le légat en soutane et camail rouge, dans sa voiture, accompagné du baron Fouillet de Conches, maître des cérémonies de l'Empereur ; une dernière voiture contenait MM^{es} Capalti, conseiller d'Etat, et Giannelli auditeur de la Rote ; enfin, un escadron de cuirassiers fermait le cortège.

Arrivé à la cathédrale, le Cardinal a été reçu par M^r l'Evêque, qui lui a adressé un discours de félicitation, s'estimant heureux de saluer un aussi digne et vertueux représentant de notre Saint-Père dans une circonstance aussi solennelle. Son Eminence a répondu par quelques paroles modestes et pieuses, en invoquant les bénédictions du Ciel sur la France et sur la mission qu'il vient y remplir. Ceux qui ont pu voir de près le Cardinal, en ce moment, ont été frappés de la dignité de son maintien et de l'intelligence de sa physionomie. C'est, d'ailleurs, par la vertu et le talent encore plus que par la noblesse de sa famille, qu'il mérita d'être appelé au cardinalat sous le pontificat de Grégoire XVI, et qu'il jouit encore aujourd'hui de la haute confiance de Pie IX, dont il est le vicaire-général.

Conduit processionnellement au chœur, le légat y a pris place sur le trône de l'évêque, à qui un autre trône moins orné avait été élevé en face. Après le champ du *Te Deum* et de deux motets en musique, le légat est venu à l'autel pour y réciter l'oraison à Saint-Lazare, premier évêque et patron du diocèse. Après la cérémonie religieuse, le cortège a repris, par le Cours, la Canebière et les quais, le chemin du palais épiscopal. Là ont eu lieu les présentations, puis le souper, auquel M^r l'Evêque avait invité les principales autorités.

Le 7, à sept heures et demie du matin, le Cardinal et sa suite ont continué leur route pour Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L' OUEST.

Le jour du passage de l'Empereur à Angers, M. le Sous-Préfet de Saumur avait prié M. le Préfet de présenter à Sa Majesté la dépêche suivante :
« La brèche de la Chapelle, toujours béante,

» sera un sujet d'épouvante pour les populations » de la Vallée jusqu'à ce qu'elle soit réparée. Je » viens, en leur nom, supplier l'Empereur de » donner des ordres immédiats pour faire commen- » cer les travaux. On pourrait dès à présent réu- » nir les matériaux nécessaires ; ces préparatifs » rassureraient nos malheureux inondés. »

Ces vœux de M. le Sous-Préfet se trouvent exaucés, car nous apprenons de M. le Sous-Préfet lui-même qu'aujourd'hui les travaux de réparation ont commencé.

Nous avons su par un témoin oculaire, qu'hier M. le Préfet d'Indre-et-Loire est allé pour la première fois visiter la Chapelle ; M. Gerbier, maire de cette commune, lui a énergiquement exprimé combien il est urgent de réparer les malheurs dont la Vallée souffre tant depuis 8 jours.

Il a ensuite insisté sur la reconnaissance des habitants de la Chapelle envers M. le Sous-Préfet, M. le Maire et les habitants de Saumur, qui seuls et spontanément leur sont venus en aide, leur ont procuré consolations et vivres.

Nous voyons diminuer, chaque jour, le nombre des malheureux inondés qui s'étaient réfugiés dans nos murs.

Un grand nombre de propriétaires des environs, des communes entières sont venus leur offrir un abri et la nourriture pour eux-mêmes, le paccage pour les bestiaux dans leurs bois ou leurs communaux.

Les fermiers de la Vallée trouveront ainsi, dans les premiers moments, pour leurs familles et leur bétail, une hospitalité généreuse et toute désintéressée. Ils devront à cette initiative et à ces sacrifices de pouvoir conserver leurs cheptels, dernière ressource après le désastre qui les a frappés.

Mercredi dernier, on a trouvé, dans une écurie, en la commune de Saint-Martin, deux vieillards, qui, surpris par les eaux, n'ont pas eu le temps ou la force de fuir. — Ils tenaient à la main le licol de leurs vaches.

Tout examen fait aujourd'hui, il résulte que cinq personnes ont été noyées dans cette commune.

Demain soir, à Doué, un concert sera donné par M. Brick, les Artistes de l'Ecole et les Amateurs de la ville de Doué, au bénéfice des inondés.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

2^e Liste.

RECETTE PARTICULIÈRE.

M. Léon Moricet, 100 fr.

Mairie de Saumur.

Commune de Denezé, 105 75

Id. des Ulmes, 25

M^{me} de Boissavary, 200

Bureau de l'Echo Saumurois.

M. Félix Perreau, 50

Sous-Préfecture.

M. O'Neill, sous-préfet, 100

M. de la Ponce, 10

Nous extrayons d'un article relatif aux inondations dans l'arrondissement de Baugé, publié par le *Journal de Maine-et-Loire*, le passage suivant :

« Il ne faut pas oublier le courage et l'énergie déployés par les élèves de l'Ecole de cavalerie de Saumur dont des détachements étaient répartis sous le commandement des capitaines Guyot, à Baugé, Pollard, à Longué, et Humbert, à Beaufort. Tous ces jeunes gens ont concouru avec la plus vive ardeur et l'abnégation la plus complète au salut des habitants. »

Nous recevons la lettre suivante :

Saumur, 15 juillet 1836,

Monsieur le Rédacteur,

Je fais appel à votre impartialité pour insérer dans votre prochain numéro le fait suivant, qui se rattache aux inondations du 4 juin ; vous en apprécierez, j'en suis certain, le but tout moral.

Au nombre des prisonniers qui ont été prêtés aux travaux de défense de la digue de Nantilly un concours aussi dévoué qu'énergique, figuraient dix détenus de la maison d'arrêt de Saumur.

Ils ont été l'objet d'un acte de charité qui fait honneur aux élèves qui l'ont accompli, aux maîtresses qui l'ont apprécié.

Voici le fait : Dans la soirée du 4 juin, M^{me} la Supérieure de la retraite a conduit son pensionnat sur la levée de Nantilly, afin de montrer à ses jeunes élèves l'importance et la nature des travaux opposés à l'envahissement des eaux.

A ce moment, les dix détenus étaient restés seuls, et ils rassemblaient les outils de toute espèce employés dans la journée par les travailleurs.

Avant de quitter la levée, M^{me} la Supérieure m'a remis dix francs montant d'une collecte faite spontanément à la vue et au profit de ces malheureux donnant, en liberté, l'exemple d'un travail de sûreté publique.

Si je signale ce fait, Monsieur le Rédacteur, c'est qu'à mon avis il faut tenir compte à la jeunesse des sentiments généreux que de grands événements lui inspirent ; et, dans cette circonstance, il est heureux de pouvoir témoigner que ces sentiments généreux si noblement sentis, la pioche à la main, par les élèves du Collège, ont touché profondément le cœur de jeunes pensionnaires qui s'est exprimé par la charité !

La somme de dix francs a été versée immédiatement entre les mains de M. Laborde, directeur de la maison d'arrêt, pour être employée suivant sa destination.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Votre tout dévoué, PAUL RATOUIS, juge de paix.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Nantes, 10 juin 6 h. 15 m. du soir.

Le général Fleury, premier écuyer de S. M. l'Empereur, à M. le Préfet de Maine-et-Loire.

« L'Empereur retourné par Laval. Ne l'attendez pas demain.

» Veuillez faire prévenir l'administration des postes pour qu'elle fasse renfermer les chevaux. »

M^r l'Evêque d'Angers est parti jeudi pour Paris, par Laval.

Sa Grandeur va assister au baptême du prince impérial. (Union de l'Ouest.)

Lundi, à dix heures du soir, on mandait au Préfet de Nantes, de la gare de Mauves :

« Des cris de détresse viennent de partir de la Divaite. L'eau tombe avec une effroyable force. On vient d'entendre tomber une maison. »

Sans s'en douter, elle subissait l'influence des observations malignes de M^{me} de Vatteville ; les qualités de l'homme d'affaires et les vertus bourgeoises du futur ne masquèrent plus autant les ridicules de M. Vanneau.

Mécontente, humiliée, les nerfs encore agacés, M^{me} Forestier descendit avec M. Vanneau, qui la quitta d'un air rayonnant et mystérieux qui déplut considérablement à la veuve. Pourquoi ? elle ne s'en rendait pas compte, car le prétendu n'avait point changé. Elle fut forcée d'avouer que ses idées seules s'étaient modifiées en quelques minutes, malgré six mois de raisonnement en sens opposé.

Dans la salle du rez-de-chaussée, M^{me} de Vatteville était seule.

Elle se leva.

— Tu viens attaquer l'ennemi en face, dit-elle en se composant le visage.

— Tu crois donc, Adrienne, que je suis dupe de cette ressemblance.

— Mais le sosie de M. Forestier est une véritable énigme ! il ne prétend rien, il se laisse être ce qu'on le fait.

— Et M. Vanneau n'a pas su l'éconduire ?

— Impossible ! avec un sang-froid pareil, il faut que cela vienne du portrait parlant ou de la force publique.

— Mais par grâce, que veut ce monsieur ?

— Je ne sais s'il te le dira ; il n'en a rien voulu dire à M. Vanneau.

— Et tu crois que je vais rester ici à discuter avec cet homme, sa ressemblance et son imposture ! Me voilà, grâce à lui, la fable de tout Suresnes ; le ridicule marche vite, je veux le devancer : je pars dès à présent dans ta voiture.

— Et M. Vanneau ?

— Il est trop gros pour se perdre !

— Une épigramme !

— Dame ! il a été si maladroît ! Je lui laisserai le soin d'en finir avec M. le revenant du *Puits du Diable*, c'est une légère expiation de la mauvaise humeur qu'il m'a donnée.

La veuve soupira, Antoinette parut.

— Tu feras avancer la voiture de madame à la porte du petit pont, dit M^{me} Forestier, et tu te prépareras à m'accompagner.

La domestique se retira, mais en sortant elle poussa un cri : le portrait vivant paraissait derrière elle.

— Je ne pourrai l'éviter, dit avec une sourde colère l'amie de M^{me} de Vatteville.

Celle-ci réprima un sourire :

— Je te laisse, dit-elle, un mari qui revient peut avoir des explications délicates à demander.

— Incorrigeable folle, répondit la veuve d'un air moitié fâché, moitié riant. Reste, je ne veux pas m'exposer à être seule avec un aventurier : qui sait s'il n'y a pas quelque haute comédie de filouterie là-dessous. On veut

peut-être m'offrir à prix d'argent la tranquillité. Nous ne sommes pas trop de deux.

A ces mots dits à voix basse, M^{me} de Vatteville prit un petit air sournois et alla s'asseoir dans l'embrasure d'une fenêtre.

M^{me} Forestier prit son attitude la plus froide, la physionomie la plus dédaigneuse qu'elle put se composer, et elle laissa tomber un regard de glace sur le faux Forestier.

Un seul coup-d'œil suffit pour la fixer sur la supercherie. Des différences trop notables se trouvaient entre l'homme de la réalité et celui du souvenir.

Grave et respectueux, l'inconnu attendait qu'on l'interrogeât.

— Vous jouissez du scandale que vous avez causé ici, Monsieur.

— Je regrette vivement de vous avoir occasionné de l'ennui par une arrivée inopportune.

— Pourquoi, Monsieur, êtes-vous venu mal à propos ?

— Je ne suis pas seul coupable.

— Qu'importe ! Quel but avez-vous en acceptant la situation équivoque que la surprise et vos traits ont produite ? dit M^{me} Forestier de l'accent d'un juge d'instruction. Si vous avez voulu me faire abandonner Suresnes, vous avez réussi. Quand l'ennemi s'est emparé de la place, il faut que les vaincus en sortent.

(La suite au prochain numéro.)

M. le Préfet est parti immédiatement pour St-Julien. En route, la catastrophe lui a été confirmée par cette dépêche :

« La Chebuette, 10 h. du soir.
« La Divatte est rompue sur une longueur de 40 à 50 mètres. Trois maisons sont déjà renversées. On organise des bateaux de sauvetage. M. l'ingénieur et la troupe sont restés à la Chebuette. »

À l'arrivée de M. le Préfet à Saint-Julien, à 11 h. 1/2, la vallée était inondée; toute communication était interrompue entre le bourg et la Chebuette. L'eau s'avançait avec une effrayante rapidité et couvrait le chemin à la hauteur de plus d'un mètre. Tout le monde était sur pied et on s'empressait d'enlever les meubles de toutes les maisons sur la limite de la vallée.

Ainsi, la Divatte, où s'étaient concentrés les efforts de trois mille travailleurs pour préserver de ses flots les riches vallées qu'elle protégeait, n'a pu résister à l'action des eaux.

Les communes de la Chapelle-Basse-Mer et de Saint-Julien ont été envahies par les eaux.

On lit dans le *Mercur* *Segréen*:
« Le 2 juin, au soir, un orage épouvantable, comme on n'en avait pas vu de mémoire d'homme est venu s'abattre, vers sept heures et demie, sur la commune de Château-neuf, et a étendu ses ravages sur celles de Juvardail, Brissarthe, Contigné et Chémiré, ainsi que de quelques autres.

« Pendant dix minutes, la grêle tomba avec furie, broyant sur son passage les légumes des jardins et les récoltes des champs, brisant ou au moins dépouillant tous les arbres à fruits.

« Soixante-deux carreaux de vitres furent brisés à la caserne de gendarmerie, et presque toutes les maisons de la ville éprouvèrent plus ou moins de dégâts. Les rues furent converties pour quelque temps en autant de petites rivières.

« On a trouvé des grêlons gros comme des œufs de pigeons, et un très-grand nombre gros comme des balles.

« Les dommages causés sur ces communes sont considérables. M. le Sous-Préfet de Segré est allé sur les lieux porter des consolations aux malheureux dont cet orage a ruiné les espérances.

« Jeudi dernier, l'orage, qui se faisait, depuis lundi, sentir, chaque jour, sur notre contrée, a donné en la commune de Segré et aux environs une très-grande quantité d'eau, qui a fait grossir nos deux rivières; pendant ce même temps la Mayenne et la Sarthe donnaient aussi beaucoup d'eau, et toutes ces causes ont retardé la baisse des eaux à Angers. »

CONSEILS AUX CULTIVATEURS A PROPOS DES INONDATIONS.

Une circulaire du préfet de Lyon aux maires et aux commissaires de police prescrit les mesures suivantes:

« Partout où l'eau a séjourné sur les terres, les propriétaires et cultivateurs sont invités à prendre aussitôt qu'il y aura possibilité, les dispositions suivantes:

« 1° Immédiatement après le retrait des eaux, pratiquer dans les prairies non drainées des tranchées ou saignées pour égoutter rapidement le terrain;

« 2° Faucher l'herbe des prés et celle des récoltes perdues aussi près de terre que possible, et en réunir soigneusement les débris avec le râteau;

« 3° Amonceler ces débris sur les parties du sol les plus élevées et les plus sèches, en gros tas, dans lesquels on fera entrer de la chaux vive, ou, à défaut, du plâtre cuit réduit en poudre;

« 4° Presser ces tas et les laisser fermenter. Attendre pour les ouvrir qu'ils se soient considérablement affaissés ou consommés; étendre alors le résidu comme engrais. Mieux vaudrait même brûler le tout, si le soleil avait, après le fauchage, opéré un commencement de dessiccation, et répandre les cendres dans les endroits les plus humides;

« 5° Faire passer sur les prés fauchés comme il est dit au n° 2, une herse légère ou un fagot d'épines pour détacher toutes les matières limoneuses ou autres qui sont restées déposées sur le terrain; c'est le moyen de faciliter la pousse des herbes nouvelles qui n'auront plus à percer l'espèce de croûte résultant de la vase durcie;

« 6° Remplacer par des cultures d'un développement rapide, telles que pommes de terre, carottes à collet vert, betteraves, maïs, etc., les récoltes en céréales ou autres, perdues ou gâtées. »

Sur les meilleurs moyens de remplacer les récoltes détruites par les inondations, cette année même.

Paris, 5 juin 1856.

A MM. les présidents des Sociétés d'agriculture et d'horticulture.

Messieurs,

En présence des immenses désastres qui frappent tant de contrées; en présence de tant de récoltes détruites... il n'y a pas un jour à perdre pour chercher les moyens de remplacer le mieux possible ces récoltes, cette année même.

Je pense que quelques-uns de ceux que je prends la liberté de vous soumettre seraient peut être encore applicables, lorsque, après la retraite des eaux, le sol pourra être labouré et ensemencé.

Ne pourrait-on pas entreprendre:

1° La culture des pommes de terre précoces, en se servant, pour la plantation, des premières récoltées après les avoir, au préalable, fait verdifier au grand air pendant huit à dix jours, afin de provoquer le développement de la matière verte (*fécule verte ou chlorophylle*), précaution sans laquelle on ne pourrait obtenir de ces nouvelles pommes de terre non encore complètement mûres, une seconde récolte cette année?

Si, par économie, on les divise en deux morceaux, ne pas manquer de les couper en long et non en travers, et de faire cette opération le plus tôt possible, avant la plantation, afin de faire cicatriser la plaie et de garantir la pulpe de la pourriture et, au moins pendant quelque temps des attaques des insectes.

La pomme de terre Marjolin ou quarantaine est une de celles qui conviennent le mieux pour ces secondes plantations. Du reste, un cultivateur honorable, maire de Saint-Vigor-des-Mezerets (Calvados), m'a affirmé avoir obtenu, depuis deux ans, de bons produits de pommes de terre précoces, espèce ordinaire, conservées depuis l'automne dans un lieu sec et plantées après le 15 juillet. La récolte a eu lieu à la fin d'octobre.

M. de Gasparin a rappelé dans son *Cours d'agriculture* que ce moyen d'obtenir une seconde récolte dans l'année, est dû à Victor Paquet; M. Vilmorin a également recommandé plus récemment ce procédé; d'autres agronomes, des cultivateurs et des jardiniers-maraichers l'ont aussi essayé avec succès, depuis quelques années, et je me suis efforcé de le propager.

En raison de l'état du sol, il sera sans doute indispensable d'adopter la culture en billons ou ados, ou au moins la plantation presque superficielle, afin d'éviter l'humidité et de hâter le développement de la végétation. On n'a plus de gelées à craindre pour ces jeunes pousses. On devra butler aussitôt que ces pousses commenceront à paraître, afin de provoquer le développement immédiat des tiges souterraines ou coulants, sur lesquels seulement se forment les tubercules.

2° La culture du sarrasin ou blé noir qui, entre pour une si large part, sous forme de bouillie et de galettes, dans la nourriture des populations rurales, et même de celles des villes de certains arrondissements du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Mayenne et de toute la Bretagne?

Le sarrasin se sème jusqu'au milieu de juin, quelques fois même jusqu'au 10 ou 25.

On le cultive beaucoup maintenant dans quelques contrées en récolte dérobée pour fourrage, soit seul, soit associé à la moutarde blanche. On peut aussi le cultiver en mélange avec du colza et des pois, et le semer successivement jusqu'à la fin de juillet. Chacune de ces diverses plantes, cultivée seule pour fourrage, donnera aussi de très-bons résultats.

Ces cultures de fourrages pour fumures vertes conviendront surtout là où le fumier pourra manquer pour les cultures d'automne, soit qu'il ait été entraîné par les eaux, soit que les cultivateurs aient perdu leurs bestiaux et ne puissent pas les remplacer immédiatement, ou qu'ils soient même obligés de vendre ceux qui leur restent, faute de fourrages ou des moyens de s'en procurer pour les nourrir.

3° L'orge ne pourrait-elle pas, surtout dans le Midi, donner encore dans ces terres, qui garderont longtemps au moins de la fraîcheur, une récolte bonne ou au moins passable?

De l'orge nouvelle d'Algérie, semée par moi l'an dernier, comme essai, en basse Normandie, le 28 juin, y arriva en partie à maturité.

L'orge ne pourrait-elle pas être encore semée pour être coupée comme fourrage vert, ou pour être ensouée également en vert si le sol avait besoin, à l'automne, d'une nouvelle fumure? Les récoltes détruites n'ont pas eu le temps d'épuiser celle qui leur était destinée; n'en serviront-elles pas d'ailleurs elles-mêmes?

4° Les navets hâtifs, semés jusqu'au commencement d'août: des Vertus, six semaines, jaunes bouled'or, plat blanc hâtif, ne pourraient-ils pas être cultivés avec succès?

5° Les carottes hâtives?

6° Les betteraves ne donneraient-elles pas encore un produit satisfaisant? Mais ne serait-il pas utiles, avant de les semer, de faire tremper la graine pendant un jour ou deux dans du purin afin d'en hâter la germination?

7° Et le maïs et le sorgho?

Quelle que soit la culture que l'on adopte, ne doit-on pas, partout où l'on a des bras, sinon d'au-

tres moyens plus énergiques à sa disposition, partout où les récoltes sont perdues ou trop fortement avariées pour être conservées, se hâter, à mesure que les eaux se retirent, de mettre la terre en billons ou ados pour en faciliter l'égouttement, et enfourer en même temps ces récoltes?

Le sol qui aura reçu cette énergique fumure verte ne sera-t-il pas au moins propre à produire toute espèce de récolte?

Dans l'intérêt des cultivateurs, comme dans celui de la salubrité publique, l'enfouissement, aussi immédiat que possible, des récoltes détruites, ne devrait-il pas être exigé par l'autorité?

L'armée ne serait-elle pas heureuse de continuer dans ces contrées désolées, à prêter dans ce but le secours de ses bras et de son dévouement à de malheureuses populations si cruellement éprouvées?

Jose espérer, Messieurs, que vous apprécierez la pensée qui a dicté cette lettre. Je serais bien heureux si une seule des idées que je prends la liberté de vous soumettre, pouvait contribuer à alléger les souffrances des victimes des inondations; c'est un faible tribut que je leur offre.

Vos sociétés d'agriculture et d'horticulture, en se réunissant d'urgence, sans retard, et en donnant à des malheureux, désespérés, abattus, des conseils sur le meilleur parti qu'ils vont pouvoir tirer du sol après la retraite des eaux, feront beaucoup plus qu'un agriculteur normand, étranger à la culture de vos contrées, et j'ose espérer que vous voudrez bien me seconder en soumettant à vos collègues ces observations rédigées à la hâte.

Recevez, je vous prie, Messieurs, l'expression de mes sentiments de considération très-distinguée,

V. CHATEL.

Ancien banquier à Vire, membre de la Société impériale d'acclimatation et de plusieurs Sociétés d'agriculture et d'horticulture.

A Paris, rue d'Enghien, n° 24.

Pour la chronique locale et de l'Ouest: P. GODET.

FAITS DIVERS.

C'est mardi 10 juin, à une heure de l'après-midi, qu'a eu lieu au palais de l'Industrie, dans un compartiment, au 1^{er} étage de la galerie de l'Ouest, artistement décoré, la distribution solennelle des prix aux exposants de l'agriculture. M. le Ministre de l'agriculture, qui n'a pas à cause de cette solennité accompagné l'Empereur dans sa 3^e visite aux inondés, a présidé la séance. Plus de 300 récompenses ont été décernées. — Havas.

— Une importante communication a été faite lundi à l'Institut par M. Chevreul; l'illustre chimiste a rendu compte d'un travail de M. Mège-Mauriès sur la composition anatomique et chimique du froment, sur les phénomènes de la panification, etc. Il résulte de ce travail qu'on peut faire et qu'on fait du pain irréprochable avec toute la substance du froment, moins l'épicarpe, l'endocarpe, et l'épisperme, seules parties du grain qui ne soient pas nutritives. On arriverait à obtenir de 100 kil. de blé 86 à 88 k. de farine propre à faire du pain blanc de première qualité. Nous nous bornerons aujourd'hui à enregistrer ce fait qui a paru vivement intéresser l'Académie. — Havas.

Les BATEAUX A VAPEUR, l'Union de la Loire, reprennent leur service régulier entre Nantes et Tours, à partir du 13 juin à 5 heures du soir.

Depart de Nantes pour Tours, 5 h. du soir.

— de Tours pour Nantes, 6 h. du matin.

— d'Angers pour Tours, 5 h. du matin.

— d'Angers pour Nantes, 2 h. du soir.

S'adresser chez M^{me} V^e ROBIN-PROUTIERE.

DE LA DIGESTION DES DIFFÉRENTS CORPS GRAS, (huiles ou graisses) ET DE LEUR INFLUENCE SUR L'ÉCONOMIE.

Sous ce titre, une communication importante, au double point de vue de l'alimentation et du traitement des diverses maladies, vient d'être faite, lundi dernier, par M. Berthé, à l'Institut (Académie des Sciences).

Après avoir démontré l'importance des corps gras dans la nutrition, M. Berthé est arrivé à constater, avec M. Claude Bernard, que ce n'est pas dans l'estomac, mais seulement dans les intestins, que s'opère la digestion et l'assimilation des graisses et des huiles.

Bien plus, en étudiant sur lui-même, pendant plus d'une année, leur action sur l'économie, il est arrivé à ce résultat remarquable: que tous ces corps ne sont pas également propres à l'assimilation et, par conséquent, à l'alimentation, puis-

qu'après un temps plus ou moins long, on retrouve dans les produits de la digestion, la presque totalité de la majorité des corps gras ingérés, et que si quelques-uns sont plus aptes que d'autres à être assimilés, ils le doivent à des principes particuliers qu'ils ont puissés dans des organes végétaux ou animaux d'où ils ont été extraits.

D'après ces expériences, M. Berthé se croit autorisé à diviser les corps gras en trois classes basées sur leurs propriétés digestibles et assimilatrices :

1^{re} Classe. Corps difficilement assimilables : Corps gras d'origine végétale tels que : huiles d'œillettes, d'olives, d'amandes douces, etc., etc.

2^e Classe. Corps assimilables : Corps gras d'origine animale tels que : huiles de

baleines, de morne, dite anglaise, de morne décolorée et lavée, beurre, etc., etc.

3^e Classe. Corps très-assimilables. Corps gras d'origine hépatique tels que : l'huile de foie de morue brune pure.

L'Académie, comprenant toute l'importance de ces recherches vient de nommer une commission chargée de répéter les curieuses expériences de M. Berthé.

Nous invitons les personnes menacées ou atteintes de maladies de poitrine, Bronchites, Asthmes et Catarrhes, ainsi que d'Hémorragies, pertes et autres affections dans lesquelles le sang est attaqué, à prendre connaissance de la brochure SANTÉ par

l'EAU LÉCHELLE. Celles qui sont atteintes de maladies nerveuses, telles que migraines, pesanteurs d'estomac et d'intestins, névralgies et palpitations, liront aussi la notice sur la NÉVROSTINE dont l'emploi général produit des guérisons inespérées. Dépôt chez la généralité des pharmaciens, qui délivreront les brochures gratis. (242)

BOURSE DU 10 JUIN.
3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 74
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 95 25.
BOURSE DU 11 JUIN.
3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 74 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 94.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le lundi 16 juin 1856, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur Georges ROYER, cordonnier-bottier à Saumur, place de la Bilange, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et de son mobilier, à la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite.

Il sera vendu :

Quantité de souliers et bottines pour hommes et pour femmes, bottes, étoffes pour brodequins, tapisseries pour pantouffles, cuir, peaux vernis et autres, quantité de morceaux de cuir, formes, outils, cirage et vernis, comptoirs, vitrines, etc., commodes, lits garnis, pendules, glaces, armoires, tables, chaises, linge, effets, bouteilles et barriques vides, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 29 juin 1856, à midi.

En totalité ou par parties.

DEUX MORCEAUX DE TERRE,

RANGÉES DE VIGNE,

Situés au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ 2 hectares 80 ares, joignant MM. Hugonet, Andouin et Fouquet, le chemin de Saumur à Milly, et celui de Saumur à la Tour-de-Menives.

Etude de M^e DUFOUR, notaire à Gennes.

A VENDRE

OU A LOUER DE SUITE,

Une MAISON, située à Gennes, appartenant au sieur Thibault, boulanger, qui céderait en même temps le FONDS de BOULANGERIE qu'il exploite dans ladite maison.

S'adresser audit M^e Dufour, ou audit sieur THIBAUT, pour traiter à l'amiable. (335)

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^es DUTERME, notaire à Saumur, et BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

Deux MAISONS contiguës, situés à Saumur, rue d'Orléans, nos 34 et 36, et ayant issue sur la rue Daillé.

On pourrait disposer ces maisons pour un bel établissement de commerce.

S'adresser, pour traiter, auxdits notaires; il y aura toutes facilités pour les paiements. (339)

A LOUER

Présentement,

Un APPARTEMENT, rue Saint-Jean, maison Micault-Roy.

S'adresser à M. Roy, coutelier.

A LOUER

Une MAISON avec JARDIN, située rue Bodin.

S'adresser à M. LECOY, avocat.

A VENDRE

La MAISON de feu M. DESROCHES, Située au bourg de Brézé, avec grange, écurie, remise, cour, jardin et vastes servitudes; plus un CLOS de terre et vigne y adjoignant, nommé le Clos-Briancé, contenant 3 hectares 78 ares 70 centiares.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (292)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 22 juin 1856, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

D'une MAISON, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 53.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire ou au propriétaire, M. Gondrand, épicier, rue d'Orléans. (357)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n^o 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémond.

S'adresser audit notaire. (158)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, toute parquetée, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. COUTARD, rue de la Grise. (313)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage magnifique aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses plates et steeple-chase, vie peu chère, logements et hôtels confortables.

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de Vallet pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature :

VALLET.
Une instruction est jointe à chaque flacon — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, Guy, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe; HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (26)

Bureaux, à Paris, 29, rue Sainte-Anne.

MONITEUR DES TRIBUNAUX

CIVILS, ADMINISTRATIFS, CRIMINELS, DE COMMERCE ET DE PAIX

(Journal judiciaire du Dimanche)

Dans tous les numéros: PETITE GAZETTE DU PALAIS, par M. FRÉDÉRIC THOMAS, auteur des PETITES CAUSES CÉLÈBRES.

DÉPARTEMENTS: Un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr. 50. — Envoyer franco un bon sur la poste ou s'adresser aux libraires et aux messageries.